

# FORMATION EDUCATION, FORMATION

## Fiches descriptives d'enquêtes

### *Pour avis d'opportunité*

---

Page

- Enquête sur les parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience (titres et diplômes de niveau V).....2
- Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole .....5
- Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007 .....7
- Panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997 .....9

### *Pour information*

- Enquête sur l'entrée dans la vie adulte 2007 et volet complémentaire santé pour les élèves du panel Education constitué en 1995 .....11

## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

### Enquête sur les parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience (titres et diplômes de niveau V)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 avril 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : [cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) fax : 01 41 17 55 41).

#### 1 - Service producteur

Cette enquête est un projet conjoint de la DGAS, DREES et de la DARES. Elle sera prise en charge par le département « Formation Professionnelle et Insertion des Jeunes », dans la sous-direction du « Suivi de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle » de la DARES.

#### 2 - Intitulé de l'enquête

L'enquête s'intitulera « Parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience (titres et diplômes de niveau V) »

#### 3 - Objectifs généraux de l'enquête

La validation des acquis de l'expérience (VAE), instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, élargit le dispositif antérieur de validation des acquis professionnels (VAP) et consacre un nouveau droit d'accès à la certification. Depuis cette date, toute personne peut obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience, qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Cette loi reconnaît donc l'existence d'une troisième voie d'accès à des titres professionnels ou des diplômes après celles de la formation initiale et continue.

L'enquête vise à mieux décrire les candidats à la VAE, à caractériser leurs projets et décrire les différentes étapes de leurs parcours (accompagnement, préparation des épreuves, passage des épreuves, solutions proposées et mises en œuvre en cas d'échec, relation avec les services publics d'orientation ou accompagnement).

L'enquête vise aussi à mieux comprendre les raisons de l'écart observé entre le nombre de candidats déclarés recevables et le nombre de diplômes ou titres effectivement délivrés par cette voie. Plusieurs travaux, essentiellement de nature qualitative, ont mis en évidence un certain nombre de difficultés rencontrées par les candidats à chacune des étapes de leur parcours. L'enquête a pour vocation d'objectiver et de quantifier ces difficultés en distinguant les principales raisons de l'inachèvement du processus de VAE : abandon dès l'amont de la procédure, abandon après échec à l'une des composantes du titre ou du diplôme, orientation vers la voie de la formation pour certaines composantes du titre ou du diplôme, lenteur de la procédure...

Enfin, la méthode de validation mise en œuvre au ministère de l'emploi est fondée sur la mise en situation professionnelle. Elle se distingue à cet égard de celle prévalant pour les diplômes des autres ministères qui se fondent sur une procédure d'examen d'un dossier écrit. L'enquête se propose de comparer les effets de ces deux types de techniques de validation.

#### 4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats.

La loi de modernisation sociale prévoit, dans son article 146, un rapport d'évaluation adressé par le Gouvernement au Parlement avant l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la VAE. Les résultats de cette enquête alimenteront ce rapport.

L'enquête est proposée par la DGAS, la DREES et la DARES et sera financée par la DREES et la DARES. L'enquête se centre sur les titres et diplômes de niveau V car ceux-ci constituent actuellement le cœur de cible des demandes de VAE pour les ministères en charge de l'emploi, des affaires sociales et de la santé. L'enquête intègrera aussi les demandes de VAE sur les diplômes de

niveau V de l'Education nationale car ceux-ci constituent une alternative importante de validation, pour ce niveau de qualification.

### **5 - Principaux thèmes abordés**

Les principaux thèmes abordés seront les suivants :

- Profil des candidats : caractéristique socio-démographique, trajectoire professionnelle passée,
- Motivation et initiative à l'origine de la démarche : attentes vis-à-vis du dispositif,
- Parcours de VAE : cadencement des diverses étapes, obstacles rencontrés, accompagnement au cours du processus...
- Impact de la VAE : résultat au cours des différentes étapes, impact de la VAE sur le parcours professionnel...

### **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs).**

Malgré l'amélioration et l'homogénéisation progressive des systèmes de gestion des ministères, on ne peut aujourd'hui caractériser transversalement les candidats à la VAE au moment de leur recevabilité qu'en fonction d'un faible nombre de dimensions : (sexe, tranche d'âge, demandeur d'emploi ou salarié, niveau visé. A fortiori, les systèmes d'information ne permettent pas d'établir de façon homogène des taux de réussite ou des durées d'accès au titre ou diplôme visé. L'enquête permettra, à cet égard, de disposer de statistiques plus riches, transversales aux divers ministères certificateurs. L'enquête permettra par ailleurs de disposer d'éléments explicatifs des parcours (cf. section 3), qui ne sont présents dans aucune source alternative.

### **7. Bases de sondage**

La base de sondage est constituée par les candidats à la VAE dont le dossier a été jugé recevable pour les titres et diplômes de niveau V des ministères de l'Education nationale, de l'Emploi de la cohésion sociale et du logement, et de la Santé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2005. En l'état actuel des systèmes de gestion propres à chaque ministère, la constitution de cette base de sondage requiert la remontée d'informations détenues par les services départementaux, régionaux ou rectoraux, selon les ministères concernés.

### **8. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées**

Le champ de l'enquête a été circonscrit aux candidats aux titres et diplômes de niveau V. Ce choix est dicté par le domaine de compétence relevant des ministères chargés des affaires sociales et de l'emploi, à l'origine du projet (cf. section 4).

Toutefois, l'enquête prend en compte tous les diplômes de niveau V, délivrés par les autres ministères.

L'enquête se fera auprès de 4 000 à 6 000 candidats à la VAE répartis de la manière suivante :

- 1 000 à 1 500 candidats pour le titre homologué Assistant(e) de vie du Ministère chargé de l'emploi.
- 1 000 à 1 500 candidats pour le diplôme d'Etat d'auxiliaire à la vie sociale (DEAVS) du ministère des Affaires sociales.
- 1 000 à 1 500 candidats pour le diplôme d'aide soignante du ministère des Affaires sociales.
- 1 000 à 1 500 candidats pour les diplômes de niveau V des ministères de l'Education nationale et de l'agriculture ainsi que les autres titres de niveau V du ministère chargé de l'emploi.

### **9. Période (même approximative) et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

L'enquête aura lieu au dernier trimestre 2006. Elle sera effectuée par un institut de sondage privé.

### **10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

L'enquêté se déroulera par téléphone, avec une durée d'environ 20 minutes.

### **11. Comité de concertation : composition effective ou envisagée**

Le groupe de pilotage est constitué par le CEREQ et les différents ministères certificateurs : Ministère de l'Education nationale (DEP, mission VAE), Ministère chargé de l'action sociale (DREES, DGAS), Ministère chargé de l'emploi (DGEFP, DARES), Ministère de la Jeunesse et des Sports et Ministère de l'Agriculture. Le CEREQ et la DARES se partagent l'élaboration du questionnaire.

Une réunion de concertation sera organisée afin de recueillir l'avis des partenaires sociaux sur le projet de questionnaire.

**12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :**

Non

**13. Diffusion des résultats**

Les résultats feront l'objet de publications dans les collections habituelles de la DARES (Premières informations et Premières synthèses) ainsi que dans les collections de la DREES (Etudes et résultats) pour les diplômes d'aide soignante et d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS).

## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

### Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 avril 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : [cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) fax : 01 41 17 55 41).

#### 1 – Service producteur

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a en charge l'enseignement agricole Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)

#### 2 – Intitulé de l'enquête :

Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole.

#### 3 – Objectifs généraux

Connaître le nombre de jeunes qui poursuivent des études diplômantes ou des formations spécifiques après avoir obtenu un CAPA, BEPA, BTA ou Baccalauréat ou un BTSA, Approcher le processus d'insertion professionnelle à ces niveaux de qualification, Décrire précisément les emplois occupés par ces jeunes diplômés de l'enseignement agricole et caractériser les secteurs d'activité.

#### 4 – Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Dès les années soixante dix, la DGER souhaite se donner les moyens de connaître le devenir des anciens élèves de l'enseignement agricole. Après avoir collaboré quelques temps aux Enquêtes d'Entrée dans la Vie Active (EVA) du CEREQ, la DGER, en 1984, décide de réaliser elle-même des enquêtes régulières. A cette époque elle entreprend la rénovation de son système éducatif et elle a besoin de disposer d'informations sur le parcours des jeunes à l'intérieur de l'enseignement agricole et de connaître les processus de leur insertion professionnelle.

Depuis plus de 10 ans maintenant, la réalisation de ces enquêtes est confiée à l'Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD). Leur utilité est reconnue tant au niveau central que régional, notamment pour la régulation de l'offre de formation et pour la rénovation des diplômes.

#### 5 – Principaux thèmes abordés

Il est procédé d'abord à une description détaillée de l'offre de formation et du public inscrit à partir de trois variables : le genre, la profession des parents et le cursus scolaire avant de préparer le diplôme étudié.

Ensuite, l'attention est portée plus particulièrement sur les élèves diplômés puisqu'un des objectifs du ministère porte sur l'évaluation d'un diplôme :

- description du type d'études entreprises par les diplômés, en distinguant les études diplômantes (études débouchant sur un diplôme d'un niveau supérieur) des études qualifiantes non certifiées (études apportant une qualification supplémentaire sans donner un niveau supérieur) et le taux de réussite des élèves,
- étude du processus d'insertion professionnelle pour les élèves qui sont entrés directement sur le marché du travail après l'obtention du diplôme ou ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Pour cette population, des indicateurs sont construits tels que le taux d'insertion, le taux de chômage, le temps moyen avant de trouver un premier emploi, ou le temps passé en recherche d'emploi.

Enfin, une description précise des emplois classés par secteurs d'activité est faite. Pour cela, les nomenclatures de l'INSEE sont utilisées : celle des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) et la nomenclature d'activités françaises (NAF).

## **6 - Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Depuis 1994, chaque diplôme fait l'objet d'une étude tous les deux ans, les BTSA et les BEPA les années paires, les diplômes de niveau IV et les CAPA les années impaires.

## **7 - Bases de sondage**

Les enquêtes portent sur l'ensemble des jeunes sortis de formation, elles sont donc exhaustives excepté l'enquête sur le niveau CAPA qui concerne un échantillon au 1/20<sup>ème</sup>.

## **8 - Unités enquêtées**

En dehors de l'enquête sur le niveau CAPA qui se fait par téléphone, toutes les enquêtes sont postales. Le questionnaire est soumis à tous les anciens élèves et apprentis de l'enseignement agricole public et privé, inscrits en année terminale d'une section préparant au BTSA ou au BEPA.

L'exhaustivité de la population enquêtée a été préférée à l'échantillonnage en raison de la diversité des spécialités offertes et du faible effectif de certaines. De plus, une des spécificités des établissements de l'enseignement agricole est leur insertion dans le territoire : ouverture sur le monde professionnel, projet d'établissement en relation avec les projets du territoire, nombreux stages dans les formations proposées aux élèves. Pour mettre en œuvre cette politique, les établissements ont besoin d'outils. Les enquêtes auprès des anciens élèves sont un de ces outils car, à partir du fichier de données nationales, des fiches reprenant les indicateurs au niveau régional sont réalisées.

## **9 - Période et périodicité de la collecte**

Au mois de mars, les établissements d'enseignement envoient les questionnaires aux anciens élèves ou apprentis, effectuent les relances, regroupent et expédient les réponses à l'ENESAD (maître d'œuvre). les établissements retardataires sont relancés au cours du mois de juin.

Chaque enquête est reconduite tous les deux ans.

## **10 – Impact sur l'unité enquêtée et temps de réponse maximum au questionnaire**

Le temps moyen de réponse est de 30 minutes pour l'enquête téléphonique et de 45 minutes maximum pour l'enquête postale.

## **11- Comité de concertation**

Un comité de pilotage est constitué. Il est composé :

- de responsables de la sous direction de la stratégie en formation, recherche et développement à la direction générale de l'enseignement et de la recherche,
- de représentants de l'enseignement privé agricole,
- de représentants de l'enseignement agricole des régions (des services régionaux de la formation et du développement),
- d'experts :
  - le rapporteur de l'observatoire national de l'enseignement agricole,
  - un délégué régional de l'ingénierie de formation
- de représentants des partenaires sociaux (organismes syndicaux de l'enseignement).

Le comité de pilotage qui se réunit au moins une fois chaque année, a un rôle de conseil dans la méthodologie à suivre pour d'exploitation des enquêtes et donne son avis sur les premiers résultats.

## **12 – Extensions régionales prévues :**

Non

## **13 - Diffusion des résultats**

Elle est réalisée par plusieurs canaux :

- des synthèses de six pages à destination d'un large public (les instances de l'enseignement agricole, les élèves et apprentis enquêtés, enseignants, familles...), sous forme de plaquettes produites en juin de l'année suivant celle de l'enquête,
- des fiches régionales mises à disposition des SRFD, à leur demande
- des rapports plus complets diffusés dans le courant de l'année suivant celle de l'enquête par Educagri éditions ou téléchargeables sur le site Internet de l'Enseignement Agricole à la rubrique "insertion professionnelle" (pour les enseignants, chargés d'études, chercheurs...)
- des diaporamas sous power point pour des présentations orales.

## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

### Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 avril 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : [cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) fax : 01 41 17 55 41).

#### 1. Service producteur

Direction de l'évaluation et de la prospective, Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### 2. Intitulé de l'enquête

Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Le nouveau panel du second degré, qui fait suite à quatre panels de collégiens (recrutés successivement en 1973, 1980, 1989 et 1995) a pour objectif principal de décrire et d'expliquer les carrières et performances scolaires des élèves depuis l'entrée en sixième jusqu'à la fin de la formation initiale.

#### 4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'analyse des carrières et des performances scolaires implique le recueil d'un grand nombre d'informations individuelles sur les élèves, leur famille et leur environnement. Elle nécessite aussi des observations répétées de leurs cheminements dans le système éducatif et de leurs acquis. Le panel intéresse un grand nombre d'acteurs du système éducatif, le ministère de l'Education nationale, mais aussi de nombreux chercheurs qui y trouvent une source d'une grande richesse permettant de réaliser des études sur la durée (impact du milieu sociale, trajectoires scolaires...). Enfin, il permet de répondre à certaines demandes de taux de poursuite d'études formulées par les organisations internationales.

#### 5. Principaux thèmes abordés

Le panel 2007 permettra :

- de **suivre de manière précise et détaillée les cheminements des élèves de l'échantillon au collège et au lycée, puis dans l'enseignement supérieur**. Le rendement du système éducatif pourra être ainsi apprécié au travers de mesures comme la proportion d'élèves parvenant sans redoubler aux différents niveaux de formation, le nombre d'années mis pour les atteindre ou encore le niveau d'acquis cognitifs ou socio-cognitifs atteint à certaines étapes du cursus scolaire. L'observation des élèves de la cohorte dans les premières années de l'insertion professionnelle permettra à plus long terme d'apprécier le rendement du système éducatif sur le marché du travail.

- de **mesurer l'égalité des chances devant l'enseignement**. Grâce aux informations recueillies sur la famille des élèves et les caractéristiques des écoles qu'ils fréquentent, le panel d'élèves recruté en 2007 permettra de mieux comprendre les inégalités de trajectoires et de performances scolaires. En particulier, il rendra possible une mesure fine des disparités sociales de réussite à tous les niveaux d'enseignement. Il permettra aussi d'éclairer la manière dont se développent les inégalités sociales, en faisant le partage entre ce qui relève des caractéristiques individuelles et ce qui tient au contexte d'enseignement.

- **d'évaluer la manière dont l'école participe à l'intégration des enfants d'immigrés**. Les panels sont aujourd'hui la seule source statistique qui permet d'étudier les enfants d'immigrés – au sens stricto sensu du terme, les élèves dont les parents sont nés étrangers à l'étranger.

#### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le panel s'appuie sur le système d'information de l'Education nationale afin de suivre les parcours des élèves. Il comprend :

1°) **Une actualisation annuelle de la situation scolaire de l'élève** : avec la généralisation du système d'information Scolarité à l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat, cette actualisation sera réalisée presque exclusivement par croisement avec les bases académiques d'élèves. Des interrogations directes des établissements et des parents prendront le relais dans le cas où les élèves quitteraient.

2°) **La mesure des performances scolaires** : l'analyse des carrières scolaires n'a pas de sens si le niveau objectif d'acquis des élèves n'est pas mesuré régulièrement. Les scores obtenus par tous les élèves de l'échantillon aux épreuves nationales d'évaluation de sixième seront recueillis au moment du recrutement de l'échantillon. Si l'on veut que l'enquête garde tout son intérêt, notamment pour l'analyse des stratégies d'orientation de fin de troisième, il est souhaitable que les niveaux d'acquis en français, mathématiques et première langue vivante soient à nouveau mesurés au terme de la scolarité au collège.

3°) **L'interrogation des familles** : toutes les familles ayant un enfant dans l'échantillon seront interrogées dans le cadre d'une enquête postale ou téléphonique au cours du second trimestre 2008. Cette enquête aura trois objectifs. Elle recueillera d'abord des informations précises sur la composition de la famille et les parents : profession, niveaux de diplôme et de formation, taille de la famille, rang de l'élève dans la fratrie, nationalité, pays de naissance, langue parlée à la maison, conditions de logement. Elle permettra ensuite de mieux connaître la scolarité primaire et les conditions dans lesquelles était gardé l'enfant avant l'entrée dans l'enseignement préélémentaire. Enfin, une large part du questionnaire sera consacrée à la manière dont l'élève et sa famille vivent la scolarité au collège : choix de l'établissement, rencontres avec les enseignants, suivi par les parents des études, conception du rôle de l'école et des enseignants, appréciation du degré de réussite de l'élève, activités extra-scolaires de l'enfant.

#### **7. Bases de sondage**

L'échantillon sera tiré dans les bases académiques d'élèves.

#### **8. Unités enquêtées (nombre d'entreprises, d'établissements, de ménages, de particuliers, ...), champ de l'enquête (codes NAF, champ géographique, etc.)**

Entre 35 000 et 40 000 élèves entrant en classe de sixième en 2007.

#### **9. Période (même approximative) et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

Le panel est conçu pour une durée minimale de 15 ans mais qui pourra être revue en fonction des utilisations.

#### **10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Les enquêtes réalisées dans le cadre du panel le sont par voie postale ou téléphonique et présentent une durée courte (moins d'une heure).

#### **11. Comité de concertation : composition effective ou envisagée**

La pratique en matière de mise en place des panels d'élèves est de mener une consultation à la fois interne et externe pour s'assurer que l'instrument mis en place corresponde aux besoins, tant de l'administration centrale du ministère que de ceux de la communauté scientifique. Un groupe de concertation sera prochainement composé.

#### **12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :**

sans objet

#### **13. Diffusion des résultats**

Les différents supports éditoriaux de la DEP constituent le vecteur principal de diffusion des résultats : Education & Formations, Note d'information, RERS ainsi que les différentes publications de l'INSEE. La diffusion se fait donc au niveau national. Les premiers résultats de l'enquête (première étude) seront publiés dans un délai de 15 mois après le lancement du panel (à l'horizon janvier 2009).



## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

### Panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997 Prolongation de l'observation

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 avril 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : [cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) fax : 01 41 17 55 41).

#### 1. Service producteur

Direction de l'évaluation et de la prospective, Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### 2. Intitulé de l'enquête

Panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Le panel a pour objectif principal de décrire et d'expliquer les carrières et performances scolaires des élèves depuis l'entrée en CP jusqu'à la fin de la formation secondaire.

#### 4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le panel a été mis en place en 1997, notamment pour évaluer les effets sur le déroulement des scolarités de la généralisation depuis 1992 de la politique des cycles à l'école, et pour approfondir la connaissance des carrières scolaires dans l'enseignement primaire. A l'origine, l'observation était prévue pour 10 ans à compter de la rentrée 1997.

#### 5. Principaux thèmes abordés

Suivi de la scolarisation des élèves

#### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le panel s'appuie sur le système d'information de l'Education nationale afin de suivre les parcours des élèves.

#### 7. Bases de sondage

sans objet

#### 8. Unités enquêtées (nombre d'entreprises, d'établissements, de ménages, de particuliers, ...), champ de l'enquête (codes NAF, champ géographique, etc.)

La première interrogation a été réalisée en 1997 auprès de 1 570 écoles primaires. Sont interrogés chaque année les chefs d'établissements où sont scolarisés les élèves encore présents dans le panel, soit environ 8 600 élèves en 2006

#### 9. Période (même approximative) et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La période de collecte s'étend de novembre à juin. Les questionnaires papier sont envoyés aux chefs d'établissements par la Sdes pour compléter les informations issues du système de gestion Scolarité.

#### 11. Comité de concertation

sans objet

#### 12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non

### 13. Diffusion des résultats

Les différents supports éditoriaux de la DEP constituent le vecteur principal de diffusion des résultats : Education & Formations, Note d'information, RERS ainsi que les différentes publications de l'INSEE. La diffusion se fait donc au niveau national. La dernière publication est parue dans Education et formation n°72 - octobre 2005- [Influence des caractéristiques du groupe des pairs sur la scolarité élémentaire](#) - Laurent Davezies

## POUR INFORMATION

**Enquête présentée pour examen d'opportunité à la formation Emploi, revenus le 24 février 2006**

### **Enquête sur l'entrée dans la vie adulte 2007 et volet complémentaire santé pour les élèves du panel Education constitué en 1995**

*Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 avril sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : [cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) fax : 01 41 17 55 41).*

#### **1. Service producteur**

INSEE - Département de l'emploi et des revenus d'activité – Pôle « Diplômes et spécialités de formation » et DEP - Sous direction des études statistiques.

#### **2. Intitulé de l'enquête**

Enquête 2007 sur l'entrée dans la vie adulte des élèves entrés en sixième en 1995.

#### **3. Objectifs généraux de l'enquête**

L'objectif est d'interroger chaque année les jeunes qui sont sortis du système scolaire sur leur entrée dans la vie adulte, leur carrière professionnelle et leurs comportements (familiaux, migratoires, culturels). En 2007 on interrogera une troisième fois les répondants à l'enquête « entrée dans la vie adulte » 2005, les répondants à l'enquête de 2006 seront interrogés pour la seconde fois, et on interrogera pour la première fois les jeunes du Panel DEP95 qui ont fini leurs études ou qui ont quitté l'école en 2005.

En 2007 vient s'ajouter au questionnaire habituel de 4 pages une série de questions complémentaires d'un volume d'environ 4 pages sur le thème de la santé : environnement familial, mode de vie, vie affective et sexuelle, prévention, santé mentale et psycho sociale, accidents de la vie courante et conduite à risques, recours aux soins, couverture sociale. Il s'agit, avec des outils standardisés permettant de disposer d'éléments de comparaison avec d'autres sources, de décrire l'état de santé dans ses dimensions physique et psychique ainsi que ce qui s'y rattache pour la population des jeunes adultes. Ce thème est plutôt assez mal connu en ce qui concerne cette population jeune et globalement en « bonne santé ».

A noter, la DEP administrera également les questions complémentaires sur la santé aux personnes encore scolarisées : ainsi, toute la cohorte du panel sera concernée par le supplément.

#### **4. Utilisateurs potentiels des résultats**

Les utilisateurs des résultats sont les différents partenaires de l'opération : DARES, DEP, DREES, INSEE, LASMAS.

#### **5. Principaux thèmes abordés**

L'enquête de 2007 s'adresse à trois sous-populations : les nouveaux sortants de l'école de 2005, les sortis de l'école en 2004 ou avant qui ont déjà répondu une ou deux fois à l'enquête (en 2006 et/ou en 2005) et les personnes encore scolarisées. Concernant les sortis du système scolaire, trois questionnaires distincts seront mis en place : pour les nouveaux sortants il sera identique à celui de l'enquête « entrée dans la vie adulte » 2006 (date de sortie du système éducatif, raison de l'arrêt des études, situation au moment de la sortie du système scolaire, situation professionnelle actuelle, conditions de vie), et pour les personnes réinterrogées, le questionnaire se composera d'une partie des questions de la première interrogation et de questions nouvelles, entre autres sur les changements d'emploi qui se sont produits depuis un an. A chacun de ces questionnaires viendra s'ajouter le volet complémentaire de 4 pages sur le thème de la santé.

## 6. **Unités enquêtées** (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), **champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées**

Le taux de sondage de l'échantillon initial constitué en 1995 est de 1/40 environ, soit 17 830 élèves.

Le champ de l'enquête est l'ensemble de l'échantillon initial, non compris les décès et les départs à l'étranger. Ce champ se décompose en deux parties :

- 1 - les jeunes échantillonnés dans le panel en 1995 et qui sont sortis du système éducatif en 2005 ou avant. 3 200 d'entre eux ont répondu à la première vague d'enquête en 2005 (ils sont sortis du système éducatif en 2003 ou avant) et seront interrogés pour la 3<sup>ème</sup> fois en 2007. Et environ 1 000 jeunes ont quitté l'école en 2004, qui seront interrogés pour la seconde fois en 2006, et 1500 environ auront quitté le système éducatif en 2005 ; ceux-là seront interrogés pour la première fois en 2007. Ceux-ci sont suivis par l'INSEE.
- 2 - les jeunes échantillonnés dans le panel en 1995 et qui sont encore à l'école en 2005. Ceux-ci sont suivis par la DEP.

## 7. **Période de collecte et service réalisant la collecte**

L'enquête sera réalisée par voie postale avec relance (postale et téléphonique) un mois plus tard, au printemps 2007. Le maître d'œuvre, pour ce qui concerne la partie de l'échantillon ayant quitté l'école (cf. (1) ci-dessus), est le pôle « Diplômes », rattaché au DERA - division Emploi, et pour ce qui concerne la partie de l'échantillon encore scolarisée (cf. (2) ci-dessus), est la DEP - sous-direction des études statistiques.

## 8. **Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

La durée du questionnaire (4 pages + 4 pages pour l'enquête complémentaire) est estimée à 20 minutes en moyenne. Un test sera effectué au second trimestre 2006 pour valider le questionnaire et préciser cette durée.

## 9. **Comité de concertation** : composition effective

Les personnes consultées pour établir le contenu du questionnaire sont Philippe Zamora (DARES), Jean-Baptiste Herbet, Emmanuelle Nauze-Fichet (DREES), Jean-Paul Caille, Sylvie Lemaire, Fabienne Rosenwald (DEP), Roxane Silberman (LASMAS), Dominique Goux, Fabrice Murat (DERA, division Emploi), Véronique Guyon, Olivier Ribon (DR PACA, pôle Diplômes).

## 10. **Diffusion des résultats**

Mise à disposition d'un fichier de données individuelles copropriété INSEE-DEP. Diffusion dans les conditions habituelles du fichier (DARES, DREES, centre Quételet, etc.).